

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2319

12 décembre 2006

### SOMMAIRE

Alexandre Duet Management S.A., Luxembourg . . . . .	111308	IT Linguistics Institute, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	111301
Alimentation Lusitanea, S.à r.l., Grevenmacher . . . . .	111306	IT Linguistics Institute, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	111301
Assist Relocation, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	111311	Kosko S.A., Ehnen . . . . .	111302
Beautylux S.A., Luxembourg . . . . .	111286	Lendir Investments S.A., Luxembourg . . . . .	111294
Beim Kichekueder, S.à r.l., Lintgen . . . . .	111294	Loffice, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	111304
BP Caplux S.A., Capellen . . . . .	111298	Lucide Europe S.A., Luxembourg . . . . .	111311
Business Invest Gestion S.A., en abrégé B.I.G. S.A., Esch-sur-Alzette . . . . .	111307	Mantia S.A., Luxembourg . . . . .	111272
C.F.F. S.A., Luxembourg . . . . .	111272	Mazal Trading S.A. . . . .	111305
Camile S.A., Luxembourg . . . . .	111301	Monnet Professional Services, S.à r.l., Münsbach . . . . .	111292
Carbura Immobilier S.A., Luxembourg . . . . .	111306	Neipperg 69, S.à r.l., Wintrange . . . . .	111271
Carbura Immobilier S.A., Luxembourg . . . . .	111307	Nine Stars International S.A., Luxembourg . . . . .	111278
Central European Cotton Holdings (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg . . . . .	111293	Padchamama, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	111273
Coiffure Vandivinit, S.à r.l., Remich . . . . .	111309	Pâtisserie Scheer Marc, S.à r.l., Petange . . . . .	111291
(Den) Daimerléck, S.à r.l., Koerich . . . . .	111311	PGA Kilimanjaro 3 S.A., Luxembourg . . . . .	111309
Dorint Holding S.A., Luxembourg . . . . .	111298	Plutos S.A.H., Luxembourg . . . . .	111307
E.M.I. Advisory Company S.A., Luxembourg . . . . .	111298	Portunato & Cie S.A., Luxembourg . . . . .	111298
FDM Investment Corporation Soparfi S.A., Luxem- bourg . . . . .	111305	Prodeo Holdings Limited, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	111286
Federal Finance Holding S.A., Luxembourg . . . . .	111309	Reich Lux S.A., Luxembourg . . . . .	111311
fo.con S.A., Munsbach . . . . .	111309	Roses et Fleures Holding S.A., Luxembourg . . . . .	111307
Gabra S.A., Luxembourg . . . . .	111309	S. A. Contraste Europe, Luxembourg . . . . .	111285
Gemic S.A.H., Luxembourg . . . . .	111285	S.A. Euro-Holdings, Luxembourg . . . . .	111304
Golf Diffusion, S.à r.l., Gaichel . . . . .	111291	S.D.P., S.à r.l., Luxembourg . . . . .	111299
Gulf Shipping Line S.A., Grevenmacher . . . . .	111273	Santapharma Holding S.A., Luxembourg . . . . .	111312
Henri Gilson S.A., Schifflange . . . . .	111297	Sapiens Technology A.G., Esch an der Alzette . . . . .	111297
Hoist Investments S.A., Luxembourg . . . . .	111272	Sasfin International Fund, Sicav, Luxembourg . . . . .	111272
Horlogerie-Bijouterie Kinn, S.à r.l., Rodange . . . . .	111297	Schura S.A., Luxembourg . . . . .	111312
Hydrorock S.A. . . . .	111307	Société Immobilière de l'Arsenal, S.à r.l., Luxem- bourg . . . . .	111285
I.B.L. Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	111292	Société Maritime de Location S.A., Luxembourg . . . . .	111271
IBC International Holdings S.A. Fulcrum, Luxem- bourg . . . . .	111291	Sogecalux S.A. . . . .	111308
Im-Mobile S.A., Munsbach . . . . .	111306	SPCP Luxembourg III, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	111266
Ima Pharm Luxembourg S.A., Wintrange . . . . .	111293	Star of Bethlehem S.A., Luxembourg . . . . .	111271
Immersive Ventures, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	111304	Symrise Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	111292
Inter Graff S.A. . . . .	111278	Szary Holdings, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	111293
International Finance Services S.A., Luxembourg . . . . .	111311	Telicse, S.à r.l., Foetz . . . . .	111312
International Finance Services S.A., Luxembourg . . . . .	111278	Tonytrans, S.à r.l., Schifflange . . . . .	111298
International Finance Services S.A., Luxembourg . . . . .	111306	United Stone Distribution S.A., Luxembourg . . . . .	111304
Interpaoli Lux, S.à r.l., Niederkorn . . . . .	111308	United Wine Makers Ltd S.A., Esch-sur-Alzette . . . . .	111307
Iskra S.A., Leudelange . . . . .	111312	Westerwald Haus S.A., Remich . . . . .	111308
Iskra S.A., Leudelange . . . . .	111312	Wigwam Solutions, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	111310
	111285	Ypso Holding S.A., Luxembourg . . . . .	111293
	111284	Ziska S.A.H., Luxembourg . . . . .	111292
	111284		

**SPCP LUXEMBOURG III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R. C. Luxembourg B 121.027.

—  
STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-fifth day of October.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

SILVER POINT CAPITAL, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Delaware, with registered office at 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901, County of Kent, United States of America, registered with the State of Delaware under number 3472967,

duly represented by Ms Andrea Hoffmann, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Greenwich, Connecticut, on 20 October 2006.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party has requested the notary to draw up the following articles of association of a société à responsabilité limitée, which they declare organised as follows:

**A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company is incorporated under the name of SPCP LUXEMBOURG III, S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the same municipality by a resolution of the sole manager or the board of managers, as the case may be. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by a resolution of the sole manager or the board of managers.

In the event that the sole manager or the board of managers determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

**B. Share capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be increased or reduced at any time by approval of a majority of shareholders representing three-quarters of the share capital at least.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

**Art. 11.** Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

### C. Management

**Art. 12.** The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of office. The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason («cause légitime»).

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers, composed of at least two managers. The board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument. The Company will be bound in all circumstances by the sole signature of any manager.

**Art. 13.** The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealing with third parties, the sole manager or, if there is more than one, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, email, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, email, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, email, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or the secretary or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman or the secretary or by two managers.

**Art. 15.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 16.** The manager(s) does/do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

### D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

**Art. 17.** Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 18.** Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three-quarters of the share capital at least.

**Art. 19.** The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended.

### E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

**Art. 20.** The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

**Art. 21.** Each year, on the thirty-first of December, the accounts are closed and the sole manager or the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 22.** Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholder(s). Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

### F. Dissolution - Liquidation

**Art. 23.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will de-

termine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

**Art. 24.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10th August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

#### *Subscription and payment*

All of the five hundred (500) shares of the Company have been subscribed by SILVER POINT CAPITAL, L.P., as aforementioned, for a total subscription price of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), entirely allocated to the share capital.

All the shares have been fully paid-up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

#### *Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31st, 2007.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of its incorporation, are estimated at approximately EUR 1,800.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entire subscribed capital, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an unlimited period of time:
  - Mr James Mallory Karp, Investment Manager, born on 15 January 1966 in Rhode Island, United States of America, with address at 4th Floor, 20 St. James's Street, London SW1A 1ES London, United Kingdom;
  - Mr Frederick H. Fogel, Corporate Counsel, born on 19 January 1960 in New Jersey, United States of America, residing at 140 Riverside Drive, New York, NY 10024, United States of America;
  - Mr Hille-Paul Schut, lawyer, born on 29 September 1977 in s-Gravenhage, The Netherlands, professionally residing at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le vingt-cinq octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

SILVER POINT CAPITAL L.P., un limited partnership constitué et existant selon les lois de Delaware, ayant son siège social au 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901, County of Kent, Etats-Unis d'Amérique, immatriculé auprès du State of Delaware sous le numéro 3472967,

représentée par Madame Andrea Hoffmann, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Greenwich, Connecticut, le 20 octobre 2006.

La procuration, signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ayant la capacité comme dit ci-avant, a dressé les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituée comme suit:

#### **A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de SPCP LUXEMBOURG III, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la commune par une résolution du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays par une résolution du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

Au cas où le conseil de gérance décide que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la Société qui restera malgré le transfert provisoire du siège social une société luxembourgeoise.

### **B. Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être diminué ou augmenté moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

**Art. 9.** Les parts sociales de la Société sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts du capital social. Un tel consentement n'est pourtant pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

### **C. Gérance**

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Le gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui fixeront la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables, sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

En cas de pluralité des gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance, composé d'au moins deux gérants.

Le conseil de gérance peut conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou des procurations sous seing privé.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de tout gérant.

**Art. 13.** Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance, mais en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, courrier électronique, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, courrier électronique, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins une majorité des gérants

sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, courrier électronique, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance sont signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le président ou par deux gérants.

**Art. 15.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 16.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

#### **D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

**Art. 17.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 18.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 19.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **E. Année sociale - Bilan - Répartition**

**Art. 20.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 21.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

**Art. 22.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 23.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 24.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

#### *Souscription et libération*

L'ensemble des cinq cents (500) parts sociales a été souscrit par SILVER POINT CAPITAL, L.P., susmentionnée, pour un montant total de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), entièrement affecté au capital social.

L'ensemble des parts sociales souscrites a été intégralement libéré, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date des présentes et prendra fin le 31 décembre 2007.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, à environ EUR 1.800.

#### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

2. Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

M. James Mallory Karp, Investment Manager, né le 15 janvier 1966 à Rhode Island, Etats-Unis, demeurant au 4th Floor, 20 St. James's Street, London SW1A 1ES, Royaume-Uni;

M. Frederick H. Fogel, Corporate Counsel, né le 19 janvier 1960 à New Jersey, Etats-Unis, demeurant au 140 Riverside Drive, New York, NY 10024, Etats-Unis;

M. Hille-Paul Schut, juriste, né le 29 septembre 1977 à s-Gravenhage, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent acte qu'à la requête de la comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une version française et qu'à la requête de cette même personne la version anglaise fera foi en cas de divergences entre le texte anglais et français.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Hoffmann, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 27 octobre 2006, vol. 438, fol. 64, case 2. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 novembre 2006.

H. Hellinckx.

(120907.3/242/316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

**NEIPPERG 69, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5495 Wintrange, 28, Waïstrooss.

R. C. Luxembourg B 76.018.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 2 novembre 2006, réf. LSO-BW00054, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2006.

Pour NEIPPERG 69, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(120621.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

**STAR OF BETHLEHEM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 58.749.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2006, réf. LSO-BW00037, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2006.

Pour STAR OF BETHLEHEM S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(120622.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

**SOCIETE MARITIME DE LOCATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 60.803.

- Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg le 26 octobre 2006 que:

Le mandat des Administrateurs étant venu à échéance, sont appelées à la fonction d'Administrateur, les personnes suivantes:

TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Monsieur Régis Tenot, administrateur de sociétés, élisant domicile au 126, avenue de Suffren, F-75015 Paris.

Madame Sarah Tenot, administrateur de sociétés, élisant domicile au 18, rue Pierre Mille, F-75015 Paris.

Leur mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2007.

Le mandat du Commissaire aux Comptes étant venu à échéance, est appelée à la fonction de Commissaire aux Comptes la personne suivante:

Monsieur Arnaud Bezzina, directeur financier, élisant domicile au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2007.

- Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 26 octobre 2006 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue au siège social le 26 octobre 2006, le Conseil nomme TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg «administrateur-délégué».

Le Conseil lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager pour toute opération bancaire ne dépassant pas quinze mille euros (15.000,- EUR) (ou contre-valeur devise) et sous réserve de la limitation suivante: tous les actes relevant de l'achat, de la vente et l'hypothèque de navire ainsi que toute prise de crédit devront requérir la signature de deux administrateurs.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2006, réf. LSO-BW01992. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(120649.3//33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

---

**GOLF DIFFUSION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8469 Gaichel, 3A, rue de la Gaichel.

R. C. Luxembourg B 42.834.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 2 novembre 2006, réf. LSO-BW00055, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2006.

Pour GOLF DIFFUSION, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(120627.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

---

**C.F.F. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 64.719.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2006, réf. LSO-BW00040, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2006.

Pour C.F.F. S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(120630.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

---

**MANTIA S.A., Société Anonyme,  
(anc. CS PEINTURES S.A.).**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 90.943.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2006, réf. LSO-BW00422, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2006.

Signature.

(120672.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

---

**SASFIN INTERNATIONAL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 93.747.

Les comptes annuels au 30 juin 2006, enregistrés à Luxembourg, le 8 novembre 2006, réf. LSO-BW01768, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES

Signature

(120680.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

---

**PADCHAMAMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1741 Luxembourg, 53, rue de Hollerich.

R. C. Luxembourg B 89.611.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 2 novembre 2006, réf. LSO-BW00057, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2006.

Pour PADCHAMAMA, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(120632.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

**GABRA S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 121.029.

**STATUTES**

In the year two thousand and six, on the fourth of October.

Before Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. Mr André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, born in Luxembourg, on February 24, 1951, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, represented by Mr Raphaël Rozanski, private employee, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, by virtue of a proxy given under private seal.

2. Mr Eric Magrini, company director, born in Luxembourg, on April 20, 1963, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, represented by Raphaël Rozanski, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing parties, represented by Mr Raphaël Rozanski, prenamed, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme, which they form between themselves:

**Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1.** There is hereby established a société anonyme under the name of GABRA S.A.

**Art. 2.** The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the municipality of Luxembourg by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation, which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 3.** The corporation is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

**Title II.- Capital, Shares**

**Art. 5.** The corporate capital is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-), divided into thirty-one (31) shares with a par value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each.

The shares of the company may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.  
The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

### **Title III.- Management**

**Art. 6.** The corporation is managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

**Art. 7.** The board of directors will elect from among its members a chairman. When he is prevented, he is replaced by the eldest director. The first chairman shall be appointed by the extraordinary general shareholders' meeting following the incorporation of the company.

The board of directors convenes upon call by the chairman or by the eldest director, when the chairman is prevented, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Board resolutions can also be taken by circular letter, the signatures of the different board members may be apposed on several exemplars of the board resolution in writing.

Any director may also participate in any meeting of the board of directors by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another.

**Art. 8.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

**Art. 9.** The corporation will be bound in any circumstances by joint signatures of two directors or by the sole signature of a managing director, without prejudice of special decisions that have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

**Art. 10.** The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors. The first managing director(s) may be appointed by the extraordinary general shareholders' meeting following the incorporation of the company.

The board of directors may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

**Art. 11.** Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

### **Title IV.- Supervision**

**Art. 12.** The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

### **Title V.- General meeting**

**Art. 13.** The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the sixteenth of June at 5.00 p.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

### **Title VI.- Accounting year, Allocation of profits**

**Art. 14.** The accounting year of the corporation shall begin on January 1st and shall terminate on December 31st of each year.

**Art. 15.** After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5.00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10.00%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

### **Title VII.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

### **Title VIII.- General provisions**

**Art. 17.** All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

#### *Transitory provisions*

The first accounting year will begin at the incorporation of the company and end on December 31st, 2006.

The first annual meeting will be held in 2007.

*Subscription and payment*

The articles of association having thus been established, the parties appearing, duly represented, declare to subscribe the whole capital as follows:

1. Mr André Wilwert, prenamed, thirty shares .....	30
2. Mr Eric Magrini, prenamed, one share .....	1
Total: thirty-one shares .....	31

All the thirty-one (31) shares have been paid up in cash to the extent of one hundred percent (100%) so that the amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

*Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th, 1915 on commercial companies have been observed.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand five hundred Euro.

*Extraordinary general meeting*

The above named persons, duly represented, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.
- The following are appointed directors:
  - The stock company MONTEREY SERVICES S.A., R.C.S. Luxembourg B n° 51.100, with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;
  - The private limited company UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B n° 64.474, with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;
  - The stock company EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., R.C.S. Luxembourg B n° 34.766, with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
- Has been appointed statutory auditor:
 

The private limited company COMCOLUX, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B n° 58.545, with registered office at L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
- Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2012.
- The registered office of the company is established at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The undersigned notary, who knows English and German, states herewith that on request of the proxy holder, the present incorporation deed is worded in English, followed by a German version; on request of the same proxy holder and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, the latter signed together with the notary the present deed.

**Folgt die Deutsche Fassung der Urkunde:**

Im Jahre zweitausendsechs, am vierten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Jean Seckler, Notar mit dem Amtssitz in Junglinster, Grossherzogtum Luxemburg.

Sind erschienen:

1. Herr André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, geboren in Luxemburg, am 24. Februar 1951, beruflich wohnhaft in 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxemburg, vertreten durch Herrn Raphaël Rozanski, Privatbeamter, beruflich wohnhaft in 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht.

2. Herr Eric Magrini, Verwalter von Gesellschafter, geboren in Luxemburg, am 20. April 1963, beruflich wohnhaft in 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxemburg, vertreten durch Herrn Raphaël Rozanski, vorbenannt, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht.

Diese Vollmachten werden nach ne varietur Unterzeichnung durch den Notar und den Bevollmächtigten mit dieser Urkunde eingetragen werden.

Die Komplementen, vertreten durch Herrn Raphaël Rozanski, vorbenannt, ersuchten den Notar nachstehenden, durch alle Parteien vereinbarten Gesellschaftsvertrag wie folgt zu beurkunden:

**Titel I.- Name, Sitz, Zweck, Dauer**

**Art. 1.** Unter der Bezeichnung GABRA S.A. wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet.

**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg. Er darf durch Verwaltungsratsbeschluss an jeden anderen Ort innerhalb der Gemeinde Luxemburg verlegt werden.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer oder wirtschaftlicher Natur eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Dieser Beschluss soll jedoch die luxemburgische Staatsangehörigkeit nicht beeinflussen. Die Sitzverlegung soll Drittpersonen durch das Organ der Gesellschaft mitgeteilt werden, welches unter den gegebenen Umständen hierzu am besten befähigt ist.

**Art. 3.** Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

**Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, die Verwaltung, die Verwertung und die Veräußerung von Beteiligungen in irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften. Sie kann auch Anleihen aufnehmen und den Gesellschaften, an denen sie direkt oder indirekt beteiligt ist oder die derselben Gruppe angehören, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Sie darf Zweigniederlassungen in Luxemburg und im Ausland eröffnen.

Des Weiteren kann die Gesellschaft alle sonstigen Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Zeichnung, Kauf, Tausch oder sonst wie, und dieselben durch Verkauf, Tausch oder sonst wie veräußern. Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und Lizenzen, sowie davon abgeleitete oder dieselben ergänzende Rechte erwerben, verwerten und veräußern.

Zweck der Gesellschaft ist außerdem der Erwerb, die Verwaltung, die Verwertung und die Veräußerung von sowohl in Luxemburg als auch im Ausland gelegenen Immobilien.

Generell kann die Gesellschaft alle kaufmännische, gewerbliche und finanzielle Geschäfte beweglicher und unbeweglicher Natur tätigen, die obengenannte Zwecke fördern oder ergänzen.

### **Titel II.- Kapital, Aktien**

**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000,-) aufgeteilt in einunddreißig (31) Aktien mit einem Nennwert von je eintausend Euro (EUR 1.000,-).

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre.

Die Gesellschaft darf im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Das Gesellschaftskapital darf den gesetzlichen Bedingungen entsprechend erhöht oder reduziert werden.

### **Titel III.- Verwaltung**

**Art. 6.** Die Gesellschaft wird durch einen Rat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen und welche für eine Amtszeit von höchstens sechs Jahren durch die Generalversammlung der Aktionäre bestellt werden. Die Generalversammlung darf sie jeder Zeit abberufen.

Sie bestimmt die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder, ihre Amtszeit und ihre Vergütung.

**Art. 7.** Der Verwaltungsrat wird unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden ernennen. Bei Verhinderung wird er durch das älteste Verwaltungsratsmitglied ersetzt. Der erste Vorsitzende wird von der ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, welche auf die Gründung der Gesellschaft folgt, ernannt.

Auf Antrag des Vorsitzenden oder des ältesten Verwaltungsratsmitgliedes, wenn der Vorsitzende verhindert ist, kommt der Verwaltungsrat so oft zusammen, wie es das Interesse der Gesellschaft erfordert. Er muss zusammenkommen, wenn zwei Verwaltungsratsmitglieder dies verlangen.

Verwaltungsratsbeschlüsse können ebenfalls als Zirkularbeschlüsse getroffen werden, wobei die Unterschriften der verschiedenen Verwaltungsratsmitglieder in mehrere Exemplare der schriftlichen Verwaltungsratsbeschlüsse eingefügt werden dürfen.

Jedes Verwaltungsratsmitglied darf ausserdem an Verwaltungsratsversammlungen teilnehmen per Telefonkonferenz, Videokonferenz oder ähnliche Kommunikationsmittel, die allen Versammlungsteilnehmern erlauben, sich gegenseitig zu hören.

**Art. 8.** Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Verwaltungs- und Veräußerungshandlungen im Rahmen des Gesellschaftszweckes vorzunehmen. Alles was nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Generalversammlung der Aktionäre vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates. Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, unter den gesetzlichen Bedingungen Vorschüsse auf Dividenden auszuzahlen.

**Art. 9.** Die Gesellschaft wird durch die Kollektivunterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die Einzelunterschrift eines delegierten Verwaltungsratsmitgliedes rechtsgültig verpflichtet, unter der Bedingung, dass spezielle Beschlüsse vorliegen über die Unterschriftsberechtigung im Falle der Befugnisübertragung oder Vollmachterteilung durch den Verwaltungsrat im Rahmen des Artikels 10 dieser Satzung.

**Art. 10.** Der Verwaltungsrat darf seine Befugnisse zur Führung der täglichen Geschäftsführung einem oder mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, welche delegierte Verwaltungsratsmitglieder genannt werden, übertragen. Das (die) erste(n) delegierte(n) Verwaltungsratsmitglied(er) kann (können) von der ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, welche auf die Gründung der Gesellschaft folgt, ernannt werden.

Der Verwaltungsrat darf ebenfalls die Führung der Gesellschaft oder einer Einzelabteilung einem oder mehreren Direktoren übertragen und Spezialvollmachten für bestimmte Angelegenheiten einem oder mehreren Bevollmächtigten erteilen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

**Art. 11.** Streitfälle, an denen die Gesellschaft als Kläger oder Beklagter beteiligt ist, werden im Namen der Gesellschaft vom Verwaltungsrat abgewickelt, welcher durch seinen Vorsitzenden oder durch das speziell für diesen Zweck bestimmte Verwaltungsratsmitglied vertreten wird.

#### **Titel IV.- Aufsicht**

**Art. 12.** Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche die Generalversammlung der Aktionäre ernennt. Die Generalversammlung bestimmt außerdem ihre Zahl und ihre Vergütung sowie ihre Amtszeit, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf.

#### **Titel V.- Generalversammlung**

**Art. 13.** Die jährliche Generalversammlung findet statt an dem in der Einberufung angegebenen Ort, am 16. Juni um 17.00 Uhr.

Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Generalversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

#### **Titel VI.- Geschäftsjahr, Gewinnverteilung**

**Art. 14.** Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom 1. Januar bis zum 31. Dezember jeden Jahres.

**Art. 15.** Der positive Saldo der Gewinn- und Verlustrechnung nach Abzug der allgemeinen Unkosten und der Abschreibungen bildet den Reingewinn der Gesellschaft. Jedes Jahr werden fünf Prozent des Reingewinns vorweggenommen und der gesetzlichen Rücklage zugeführt. Diese Vorwegnahmen und Zuführungen sind nicht mehr zwingend vorgeschrieben, wenn die Rücklage zehn Prozent des Kapitals erreicht hat, müssen jedoch wieder einsetzen bis zu seiner vollständigen Wiederherstellung, wenn der Rücklagefonds zu einem gegebenen Zeitpunkt aus welchem Grund auch immer in Anspruch genommen worden ist.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

#### **Titel VII.- Auflösung, Liquidation**

**Art. 16.** Die Gesellschaft kann durch einen Generalversammlungsbeschluss der Aktionäre aufgelöst werden. Ein oder mehrere Liquidatoren, natürliche oder juristische Personen, ernannt von der Generalversammlung der Aktionäre, welche ihre Befugnisse und Vergütungen bestimmt, führen die Liquidation durch.

#### **Titel VIII.- Allgemeine Bestimmungen**

**Art. 17.** Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschließlich der Änderungsgesetze, finden ihre Anwendung überall wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

##### *Übergangsbestimmungen*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag der Gründung und wird am 31. Dezember 2006 enden.

Die erste jährliche Generalversammlung wird im Jahre 2007 stattfinden.

##### *Zeichnung*

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die Komparenten, das genannte Kapital wie folgt zu zeichnen:

1. Herr André Wilwert, vorbenannt, dreissig Aktien. ....	30
2. Herr Eric Magrini, vorbenannt, eine Aktie .....	<u>1</u>
Total: einunddreissig Aktien .....	31

Sämtliche einunddreissig (31) Aktien wurden zu hundert Prozent (100%) in bar eingezahlt; demgemäss verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über einen Betrag von einunddreissigtausend Euro (EUR 31.000,-) wie dies dem Notar nachgewiesen wurde.

##### *Erklärung*

Der unterzeichnete Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind.

##### *Kosten*

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr eintausendfünfhundert Euro.

##### *Ausserordentliche Generalversammlung*

Alsdann traten die eingangs erwähnten Parteien, die das gesamte Aktienkapital vertreten, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammen, zu der sie sich als rechtens einberufen bekennen. Sie fassten, nachdem sie die ordnungsgemäße Zusammensetzung dieser Generalversammlung festgestellt hatten, einstimmig folgende Beschlüsse:

1. Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf 3 und diejenige der Kommissare auf 1 festgelegt.

2. Folgende Gesellschaften werden in dem Verwaltungsrat berufen:

a) Die Aktiengesellschaft MONTEREY SERVICES S.A., H.G.R. Luxemburg B n° 51.100, mit Sitz in 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxemburg;

b) Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., H.G.R. Luxemburg B n° 64.474, mit Sitz in 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxemburg;

c) Die Aktiengesellschaft EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., H.G.R. Luxemburg B n° 34.766, mit Sitz in 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxemburg.

3. Zum Kommissar wird ernannt:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung COMCOLUX, S.à r.l., H.G.R. Luxemburg B n° 58.545, mit Sitz in L-1311 Luxemburg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

4. Die Amtszeit der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars wird am Ende der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2012 enden.

5. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1331 Luxemburg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache beherrscht, erklärt hiermit auf Antrag des Bevollmächtigten, dass diese Gründungsurkunde in Englisch verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; auf Antrag des Bevollmächtigten und im Fall von Abweichungen des englischen und des deutschen Textes ist die englische Fassung maßgebend.

Worauffin, diese notarielle Urkunde in Luxemburg an dem zu Beginn erwähnten Tag erstellt wurde.

Nachdem die Urkunde dem Bevollmächtigten vorgelesen worden war, wurde sie von diesem und dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: R. Rozanski, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 octobre 2006, vol. 539, fol. 24, case 12. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 novembre 2006.

J. Seckler.

(120910.3/231/304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

**IMMERSIVE VENTURES, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 108.869.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2006, réf. LSO-BW00044, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2006.

Pour IMMERSIVE VENTURES

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(120634.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

**IM-MOBILE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 1A, Parc Syrdall.

R. C. Luxembourg B 77.055.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 2 novembre 2006, réf. LSO-BW00060, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2006.

Pour IM-MOBILE S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(120637.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

**NINE STARS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 121.061.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the fifth of October.

Before Me Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

There appeared:

1.- Mr. Hans-Martin Kuske, chartered accountant, professionally residing in L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

2.- Mr. Romain Wagner, chartered accountant, professionally residing in L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon. Mr. Hans-Martin Kuske, prenamed, is here represented by Mr. Romain Wagner, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed ne varietur by the mandatory and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as said before, have requested the officiating notary to enact the articles of association of a public limited company to establish as follows:

#### **Title I.- Denomination - Registered office - Duration - Purpose**

**Art. 1.** There is formed a public limited company («société anonyme») under the name of NINE STARS INTERNATIONAL S.A.

**Art. 2.** The registered office is established in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg).

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors.

The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

**Art. 3.** The duration of the company is unlimited.

**Art. 4.** The company may make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

It may use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

Within the limits of its activity, the company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The company may also undertake any commercial, industrial and financial transactions, which it might deem useful for the accomplishment of its purpose.

#### **Title II.- Capital - Shares**

**Art. 5.** The subscribed share capital is fixed at thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR), represented by three thousand one hundred (3,100) shares with a par value of ten Euros (10.- EUR) per share.

The shares are bearer shares.

The company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The capital of the company may be increased or reduced by resolution of the general meeting of shareholders, adopted in accordance with the provisions applicable to changes in the articles of association.

The company may repurchase its own shares with its free reserves under the provisions set forth in article 49-2 of the law on commercial companies.

#### **Title III.- Management**

**Art. 6.** The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

**Art. 7.** The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board of directors can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted. A director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the board of directors' meetings.

**Art. 8.** Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

**Art. 9.** The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

**Art. 10.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general meeting by the law of August 10, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of association of the company, fall within the competence of the board of directors.

**Art. 11.** The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders.

The delegation to a member of the board is subject to a previous authorisation of the general meeting.

**Art. 12.** The company is committed either by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the delegate of the board of directors.

#### **Title IV.- Supervision**

**Art. 13.** The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting for a period not exceeding six years.

#### **Title V.- General meeting**

**Art. 14.** The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

**Art. 15.** The annual general meeting is held on the 2nd Tuesday of May at 10.30 a.m. at the company's registered office, or at any other place to be specified in the convening notices.

If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.

**Art. 16.** The board of directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting.

It must be convened at the written request of shareholders representing 2% of the company's share capital.

#### **Title VI.- Accounting year - Allocation of profits**

**Art. 17.** The company's business year begins on January 1st and ends on December 31st of the same year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

**Art. 18.** At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the subscribed capital.

#### **Title VII.- Dissolution - Liquidation**

**Art. 19.** The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of association.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

#### **Title VIII.- General provisions**

**Art. 20.** All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

##### *Transitory dispositions*

1.- The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2006.

2.- The first General Meeting will be held in the year 2007.

##### *Subscription and payment*

The above-named appearing parties have subscribed the shares as follows:

1.- Mr. Hans-Martin Kuske, chartered accountant, professionally residing in L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, three thousand and thirty-eight shares, .....	3,038
2.- Mr. Romain Wagner, chartered accountant, professionally residing in L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, sixty-two shares, .....	62
Total: three thousand one hundred shares, .....	3,100

All these shares are fully paid up by payments in cash such that the sum of thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR) is from now on at the free disposal of the company, proof whereof having been given to the officiating notary, who bears witness expressly to this fact.

##### *Declaration - Estimate of costs*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the law of August 10, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand seven hundred Euros.

##### *Extraordinary general meeting*

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have proceeded to hold an Extraordinary General Meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1.- The number of directors is fixed at three (3) and that of the auditors at one (1).

- 2.- The following have been appointed as directors:
- Mr. Jeannot Diderrich, chartered accountant, born in Ettelbruck, on the 27th of March 1973, professionally residing in L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon;
  - Mr. Romain Wagner, chartered accountant, born in Luxembourg, on the 26 of June 1967, professionally residing in L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon;
  - Mr. Hans-Martin Kuske, chartered accountant, born in Jena, (Germany), on the 12th of December 1939, professionally residing in L- 1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
- 3.- The following has been appointed as statutory auditor:  
The limited liability company KARTHEISER MANAGEMENT, S.à r.l., with registered office in L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon, (R.C.S. Luxembourg section B number 33,849).
- 4.- The registered office is established in L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
- 5.- The mandates of the directors and the statutory auditor will expire at the general annual meeting in the year 2009.
- 6.- The board of directors is authorized to nominate one or several of its members as delegate of the board.

#### Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing mandatory, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same mandatory and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the mandatory, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said mandatory signed together with Us the notary the present deed.

#### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le cinq octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Ont comparu:

1.- Monsieur Hans-Martin Kuske, expert comptable, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

2.- Monsieur Romain Wagner, expert comptable, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

Monsieur Hans-Martin Kuske, prénommé, est ici représenté par Monsieur Romain Wagner, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

#### Titre I<sup>er</sup>.- Dénomination - Siège - Durée - Objet

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de NINE STARS INTERNATIONAL S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un porte-feuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, industrielles et financières susceptibles de favoriser l'accomplissement des activités décrites ci-dessus.

#### Titre II.- Capital - Actions

**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Les actions sont au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

### **Titre III.- Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 12.** La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil d'administration.

### **Titre IV.- Surveillance**

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### **Titre V.- Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 2<sup>ème</sup> mardi du mois de mai à 10.30 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 2% du capital social.

### **Titre VI.- Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 17.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 18.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

### **Titre VII.- Dissolution - Liquidation**

**Art. 19.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

### **Titre VIII.- Dispositions générales**

**Art. 20.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

#### *Souscription et libération*

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- Monsieur Hans-Martin Kuske, expert comptable, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, trois mille trente-huit actions, .....	3.038
2.- Monsieur Romain Wagner, expert comptable, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, soixante-deux actions, .....	62
Total: trois mille cent actions, .....	3.100

Toutes ces actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

#### *Déclaration - Estimation des frais*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de mille sept cents euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Monsieur Jeannot Diderrich, expert comptable, né à Luxembourg, le 27 mars 1973, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon;
  - b) Monsieur Romain Wagner, expert comptable, né à Luxembourg, le 26 juin 1967, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon;
  - c) Monsieur Hans-Martin Kuske, expert comptable, né à Jena, (Allemagne), le 12 décembre 1939, demeurant professionnellement à L- 1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
- 3.- A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:  
La société à responsabilité limitée KARTHEISER MANAGEMENT, S.à r.l., avec siège social à L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 33.849).
- 4.- Le siège social est établi à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
- 5.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2009.
- 6.- Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

#### *Constatation*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Diderrich, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 octobre 2006, vol. 539, fol. 27, case 6. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 novembre 2006.

J. Seckler.

(121196.3/231/318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2006.

111284

**ISKRA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3377 Leudelange, 13, rue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 53.335.

L'an deux mille six, le trois novembre.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ISKRA S.A., avec siège social à L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid, constituée suivant acte reçu par Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 30 novembre 1995, publié au Mémorial C numéro 105 du 29 février 1996, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 53.335.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, en date du 7 janvier 2003, publié au Mémorial C numéro 278 du 14 mars 2003.

La séance est ouverte à 9.00 heures, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc Theis, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-3377 Leudelange, 13, rue de la Gare.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Michèle Sensi-Bergami, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Jérôme Schmit, employé privé, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le Président expose ensuite:

I.- Que sur le vu de la totalité des titres au porteur représentant les douze (12) actions du capital social de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-), d'une valeur nominale de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), il est constaté que la présente assemblée est en conséquence régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée présents ou représentés ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Resteront annexées aux présentes les procurations émanant des actionnaires représentés, lesquelles, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, seront soumises avec ledit acte aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Transfert du siège social de L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid à L-3377 Leudelange, 13, rue de la Gare et modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts.

2.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Résolution unique*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de son adresse de L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid à L-3377 Leudelange, 13, rue de la Gare et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 2 des statuts qui aura désormais la teneur suivante;

«Le siège social est établi à Leudelange.»

Les autres alinéas de l'article 2 restent inchangés.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

*Frais*

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: J.-M. Theis, M. Sensi-Bergami, J. Schmit, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 novembre 2006, vol. 922, fol. 32, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 8 novembre 2006.

B. Moutrier.

(121105.3/272/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

**ISKRA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3377 Leudelange, 13, rue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 53.335.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 8 novembre 2006.

B. Moutrier.

(121107.3/272/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

111285

**SOCIETE IMMOBILIERE DE L'ARSENAL, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 6.239.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2006, réf. LSO-BW00851, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*SOCIETE IMMOBILIERE DE L'ARSENAL*

E. Berling / J.-C. Ferre

*Directeur financier / Administrateur*

(120639.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

---

**INTERPAOLI LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4676 Niederkorn, 10, rue Theis.  
R. C. Luxembourg B 61.714.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 2 novembre 2006, réf. LSO-BW00063, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2006.

*Pour INTERPAOLI LUX, S.à r.l.*

**FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.**

Signature

(120640.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

---

**FEDERAL FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 65.788.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2006, réf. LSO-BW00852, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*FEDERAL FINANCE HOLDING S.A.*

T. Fleming / C. Schmitz

*Administrateur / Administrateur*

(120645.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

---

**S.A. CONTRASTE EUROPE, Société Anonyme.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.  
R. C. Luxembourg B 46.569.

*Extrait du PV de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social le 28 juin 2006*

A l'unanimité, l'assemblée générale a décidé:

1. D'acter la démission de M. Christian Rozet de son poste d'administrateur;
2. De renouveler le conseil d'administration. L'assemblée nomme aux fonctions d'administrateur:
  - M. Benoit Pirotte, domicilié Chemin de la Cense Brûlée, 30 A à Vieux Genappe, Belgique
  - M. Marc Evrard, domicilié rue du Mazy, 4 à Erezee
  - M. Jean-Pierre Cardinael, domicilié Avenue Herbert Hoover, 235 à Woluwé Saint Lambert
  - M. Bernard Marchant, domicilié Chemin du Fond Coron, 4 à Lasne

Le mandat des administrateurs élus est d'une durée de trois ans. Leurs mandats prendront donc fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de 2008.

Et à l'instant, le conseil d'administration se réunit et procède à la nomination de M. Marc Evrard au poste de Président du conseil d'administration et de M. Benoît Pirotte au poste d'administrateur délégué

Pour extrait conforme

*Pour CONTRASTE EUROPE*

**FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A.**

Signature

Enregistré à Diekirch, le 12 juillet 2006, réf. DSO-BS00075. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(121175.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

---

111286

**BEAUTYLUX, Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 63, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 117.778.

—  
*Procès-verbal du conseil d'administration du 28 juin 2006 à 16 heures 30*

Sont présents ou représentés:

Monsieur Philippe Gruwez, président (Adm. A),  
Monsieur Jean Libbrecht (Adm. A),  
Monsieur Guy Cloquet (Adm. B),  
Madame Tania Fehlemann (Adm. B).

*Ordre du jour:*

Désignation d'un administrateur-délégué.  
Définition de la gestion journalière - pouvoirs bancaires.

*Délibérations*

Le conseil, à l'unanimité:

désigne Madame Tania Fehlemann en tant qu'administrateur-délégué chargée de la gestion journalière de la société.  
décide de soustraire les pouvoirs bancaires de la notion de gestion journalière. C'est ainsi que tout paiement effectué par la société devra être impérativement signé par deux administrateurs, l'un de la catégorie A et l'autre de la catégorie B.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures.

J. Libbrecht / Ph. Gruwez / T. Fehlemann / G. Cloquet.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2006, réf. LSO-BW01320. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* Signature.

(120812.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

**PRODEO HOLDINGS LIMITED, Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 121.031.

—  
STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-ninth of September.

Before M<sup>e</sup> Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

The foundation LEKHA FOUNDATION, with its registered office at FL-9494 Schaan, Kirchstraße 6, c/o Gérance Treuunternehmen, registered at the «Öffentlichkeitsregister Liechtenstein - Hauptregister» under number FL-0002.192.098-3, represented by Mr Paul Marx, docteur en droit, professionally residing at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the attorney and the undersigned notary, will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

Such appearing person, duly represented, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée), the articles of incorporation of which shall be as follows:

**Art. 1.** There is hereby established a private limited company («société à responsabilité limitée») which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10th, 1915 and by the present articles of association.

**Art. 2.** The company's name is PRODEO HOLDINGS LIMITED.

**Art. 3.** The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

**Art. 4.** The registered office of the company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place of the Grand Duchy of Luxembourg by simple decision of the shareholders.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such de-

cision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

**Art. 5.** The company is established for an unlimited duration.

**Art. 6.** The corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR), represented by five hundred (500) sharequotas of twenty-five Euro (25.- EUR) each.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 of the amended law concerning trade companies are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

**Art. 7.** The sharequotas are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per sharequota. If a sharequota is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the sharequota. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the sharequotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

**Art. 8.** The transfer of sharequotas inter vivos to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three-quarters of the corporate capital. The transfer of sharequotas mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three-quarters of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the sharequotas are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse. If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

**Art. 9.** Apart from his capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

**Art. 10.** The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

**Art. 11.** The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.

**Art. 12.** The company is managed and administered by one or several managers, whether shareholders or third parties. The power of a manager is determined by the general shareholders' meeting when he is appointed. The mandate of manager is entrusted to him until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager(s) may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

**Art. 13.** No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

**Art. 14.** The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three-quarters of the corporate capital. Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

**Art. 15.** The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

**Art. 16.** Each year, as of the thirty-first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

**Art. 17.** Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

**Art. 18.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions, represents the net profit of the company. Each year five percent (5%) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

**Art. 19.** In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the sharequotas they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

**Art. 20.** With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

**Art. 21.** Any litigation which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure. Subscription and payment

The five hundred (500) sharequotas are subscribed by the foundation LEKHA FOUNDATION, with its registered office at FL-9494 Schaan, Kirchstraße 6, c/o Gérance Treuunternehmen, registered at the «Öffentlichkeitsregister Liechtenstein - Hauptregister» under number FL-0002.192.098-3.

All the sharequotas so subscribed are fully paid-up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Transitory disposition*

The first fiscal year will begin now and will end on December 31st, 2006.

#### *Expenses*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed, are estimated to about one thousand Euro.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital has taken the following resolutions:

#### *First resolution*

1) The private limited company UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 64.474, having its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte; and

2) Mr Cornelius Martin Bechtel, conseil, born on March 11, 1968 in Emmerich/Rh, Germany, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, are appointed as managers for an unlimited duration.

The company is bound in all circumstances by the joint signatures of two managers.

#### *Second resolution*

The registered office of the company is established in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who knows English and French, states herewith that on request of the attorney, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same attorney and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the latter signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le vingt-neuf septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

La fondation LEKHA FOUNDATION, ayant son siège social à FL-9494 Schaan, Kirchstraße 6, c/o Gérance Treuunternehmen, enregistrée auprès du «Öffentlichkeitsregister Liechtenstein - Hauptregister» sous le numéro FL-0002.192.098-3, représentée par Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, dûment représentée, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de PRODEO HOLDINGS LIMITED.

**Art. 3.** La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

**Art. 7.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

**Art. 8.** Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

**Art. 9.** A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

**Art. 12.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

**Art. 13.** Tout gérant ne contracte, à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 14.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

**Art. 15.** L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

**Art. 18.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 19.** En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

**Art. 21.** Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

#### *Souscription et paiement*

Les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites comme suit par la fondation LEKHA FOUNDATION, ayant son siège social à FL-9494 Schaan, Kirchstraße 6, c/o Gérance Treuunternehmen, enregistrée auprès du «Öffentlichkeitsregister Liechtenstein - Hauptregister» sous le numéro FL-0002.192.098-3.

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2006.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de cet acte, s'élève à environ mille euros.

#### *Décisions de l'associée unique*

Immédiatement après la constitution de la société l'associée unique, représentant l'intégralité du capital, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

1) La société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 64.474, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte; et

2) Monsieur Cornelius Martin Bechtel, conseil, né le 11 mars 1968 à Emmerich/Rh, Allemagne, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, sont nommés gérants pour une durée indéterminée.

La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants.

*Deuxième résolution*

Le siège social est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire, le présent document est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la demande du même mandataire et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date prémentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu au notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Marx, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 octobre 2006, vol. 539, fol. 20, case 12. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jungerlinster, le 3 novembre 2006.

J. Seckler.

(120913.3/231/295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

**HORLOGERIE-BIJOUTERIE KINN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4818 Rodange, 20, avenue Dr Gaasch.

R. C. Luxembourg B 45.125.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 2 novembre 2006, réf. LSO-BW00064, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2006.

Pour HORLOGERIE-BIJOUTERIE KINN, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(120646.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

**fo.con S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 1B, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 80.233.

Le bilan de la société au 31 mai 2006, enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2006, réf. LSO-BW00182, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(120655.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

**PATISSERIE SCHEER MARC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4760 Petange, 14, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 73.646.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2006, réf. LSO-BV07754, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour PATISSERIE SCHEER MARC, S.à r.l.

Signature

(120676.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

**SYMRISE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 31.000,-.**

Siège social: L-2345 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R. C. Luxembourg B 89.110.

—

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2006, réf. LSO-BW01758, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*MERCURIA SERVICES*

Signature

(120678.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

**MONNET PROFESSIONAL SERVICES, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.400,-.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 87.738.

—

Les comptes annuels au 30 juin 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 7 novembre 2006, réf. LSO-BW01270, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Münsbach, le 31 octobre 2006.

Signature.

(120684.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

**ZISKA, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 97.986.

—

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2006, réf. LSO-BW00723, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2006.

Signature.

(120722.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

**HOIST INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 59.947.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire tenue en date du 3 novembre 2006, que:

- La démission de Mr. Becquer, 398, route d'Esch, L- 1025 Luxembourg (né le 29 avril 1956 à Briey, France), en tant qu'administrateur B fut acceptée.

- Mr. Mikael Wirén, Banérgatan 13, S-115 22 Stockholm, Suède (né le 27 septembre 1957 à Örgryte, Suède) fut élu comme nouvel administrateur B de sorte que son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009.

- La démission de Mme Noella Antoine, 398, route d'Esch, L- 1025 Luxembourg (née le 11 janvier 1969 à Saint-Pierre, Belgique), en tant qu'administrateur B fut acceptée.

- Mr. Erik Fällström, 28 Philmore Gardens, London W8 7QE, UK (né le 11 avril 1961 à Anneda, Suède), fut élu comme nouvel administrateur B de sorte que son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2006.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2006, réf. LSO-BW01893. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(121305.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2006.

111293

**YPSO HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 110.644.

*Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration de la société en date du 17 octobre 2006*

Le conseil d'administration réuni en date du 17 octobre 2006 a décidé de transférer le siège social de la Société de L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2006

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2006, réf. LSO-BV07864. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(121239.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2006.

**SZARY HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 102.451.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2006, réf. LSO-BW00720, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2006.

Signature.

(120725.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

**CENTRAL EUROPEAN COTTON HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 101.750.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2006, réf. LSO-BW00719, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2006.

Signature.

(120727.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

**I.B.L. LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 27.007.

*Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 27 octobre 2006*

L'an deux mille six, le vingt-sept octobre à dix heure.

Les actionnaires de la société I.B.L. LUXEMBOURG S.A., société anonyme au capital de 31.000 EUR, dont le siège social est à L-1249 Luxembourg, 16, rue du Fort Bourbon, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Wetzels Carlo, demeurant à L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

Le Président désigne comme secrétaire la société FIDUFISC S.A., ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur la société FORIG SC, représentée par Monsieur Carlo Wetzels, expert comptable, demeurant à L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

La présente assemblée a été réunie pour débattre sur l'ordre du jour suivant:

1. Transfert du siège social.

Après avoir débattu sur les points à l'ordre du jour, l'assemblée a adopté les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide à l'unanimité de transférer le siège social de L-1249 Luxembourg, 16, rue du Fort Bourbon à L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.

Tous les points figurant à l'ordre du jour étant épuisés et personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance à dix heures quarante-cinq.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé ce jour par les membres du bureau.

C. Wetzel / FIDUFISC S.A. / FORIG SC

- / Signature / Signature

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2006, réf. LSO-BV07690. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(120894.3//32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

**BEIM KICHEKUEDER, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-7440 Lintgen, 8A, rue de Diekirch.

H. R. Luxembourg B 37.827.

*Beschlüsse der Aussergewöhnlichen Gesellschafterversammlung vom 30. September 2006*

1) Die Gesellschafter nehmen zur Kenntnis, daß Herr Guy Frisch, wohnhaft in L-7590 Beringen, rue d'Ettelbruck, 56B, 50 Anteile (fünfzig), die er in der Gesellschaft mit beschränkter Haftung BEIM KICHEKUEDER besaß, an Herrn Alwin Grün wohnhaft in L-7421 Cruchten, op Grisel 2 abgetreten hat aufgrund eines Kaufvertrages vom 30. September 2006. Diese Transaktion wird angenommen.

2) Der Rücktritt von Herrn Guy Frisch, wohnhaft in L-7590 Beringen, rue d'Ettelbruck, 56B, als administrativer Geschäftsführer wird von den Gesellschafter mit sofortiger Wirkung angenommen.

Lintgen, den 30. September 2006.

A. Grün.

Enregistré à Diekirch, le 12 octobre 2006, réf. DSO-BV00079. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(119786.4//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

**LENDIR INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 121.034.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-deux septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit suisse LENDIR INVESTMENTS AG, LENDIR INVESTMENTS LTD, LENDIR INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à CH-6300 Zoug, Vorstadt 32 (Suisse), constituée le 2 mars 2005, inscrite au Registre de Commerce de Zoug sous le numéro CH-170.3.028.138-6.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Gerhard Nellinger, conseiller, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

Le président désigne comme secrétaire Madame Andrea Thielenhaus, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Catarina Meyer, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1) Transfert du siège social de CH-6300 Zoug, Vorstadt 32 (Suisse), à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl (Grand-Duché de Luxembourg), et adoption par la société de la nationalité luxembourgeoise.

2) Modification de la dénomination de la société en LENDIR INVESTMENTS S.A.

3) Modification de l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

4) Conversion du capital social de CHF en EUR.

5) Division du capital social en 639 actions avec une valeur nominale de 100,- EUR chacune.

6) Refonte des statuts de la société pour les adapter à la législation luxembourgeoise.

7) Nomination des membres du conseil d'administration et fixation de la durée de leur mandat.

8) Nomination d'un commissaire et fixation de la durée de son mandat.

B) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée constate le transfert du siège social, statutaire et administratif de la société de CH-6300 Zoug, Vorstadt 32 (Suisse), à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl (Grand-Duché de Luxembourg), et décide d'adopter la forme juridique d'une société anonyme de droit luxembourgeois.

Ce transfert fait l'objet d'un rapport établi le 20 septembre 2006 par le réviseur d'entreprises indépendant Monsieur Gerhard Nellinger, de L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

#### *«Conclusions*

La révision que j'ai effectuée me permet de conclure comme suit:

1. L'apport en nature projeté est décrit d'une façon précise et adéquate.
2. La rémunération attribuée en contrepartie des apports est juste et équitable.
3. La valeur de l'apport d'un montant de CHF 100.000,- représentée par la susdite valeur de la «Société» est au moins égale au montant du capital de CHF 100.000,- de la société anonyme LENDIR INVESTMENTS S.A.»

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en LENDIR INVESTMENTS S.A.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'objet de la société qui sera dorénavant libellé comme suit:

«La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide de convertir la devise d'expression du capital social de la société, actuellement fixé à cent mille francs suisses (100.000,- CHF), pour l'exprimer dorénavant en euros, au cours de 1,- CHF = 0,639 EUR, en soixante-trois mille neuf cents euros (63.900,- EUR).

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée décide de diviser le capital social de soixante-trois mille neuf cents euros (63.900,- EUR) en six cent trente-neuf (639) actions avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder au remplacement des anciennes actions contre les nouvelles actions.

#### *Sixième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent et de les adapter à la législation luxembourgeoise, l'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts pour leur donner la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de LENDIR INVESTMENTS S.A.

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à soixante-trois mille neuf cents euros (63.900,- EUR), représenté par six cent trente-neuf (639) actions avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne déléguée par le conseil.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne déléguée par le conseil.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième jeudi du mois de juin à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

**Art. 13.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

**Art. 14.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Septième résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs de la société:

- Monsieur Marc Liesch, employé privé, né à Luxembourg, le 22 juillet 1954, demeurant professionnellement à L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen;

- Madame Andrea Thielenhaus, employée privée, née à Cologne (Allemagne), le 25 mars 1963, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merli;

- La société anonyme INTER-HAUS-LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, R.C.S. Luxembourg section B numéro 62.821.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

*Huitième résolution*

Le nombre des commissaires aux comptes est fixé à un.

Est nommée commissaire aux comptes de la société:

La société civile AUTONOME DE REVISION, ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, R.C.S. Luxembourg numéro E 955.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève à environ mille neuf cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: G. Nellinger, A. Thielenhaus, C. Meyer, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 octobre 2006, vol. 539, fol. 12, case 10. – Reçu 639 euros.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 octobre 2006.

J. Seckler.

(120925.3/231/181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

**SAPIENS TECHNOLOGY, Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-4221 Esch an der Alzette, 66, rue de Luxembourg.

H. R. Luxemburg B 90.241.

Koordinierte Statuten wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, den 9. November 2006 hinterlegen.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 6. November 2006.

*Für die Gesellschaft*

J. Seckler

*Der Notar*

(119805.3/231/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

**GEMIC S.A.H., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

H. R. Luxemburg B 40.577.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2005, eingetragen in Luxemburg, am 7. November 2006, Ref. LSO-BW01163, wurde beim Handelsregister in Luxemburg, am 9. November 2006 hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 3. November 2006.

*Fuer den Verwaltungsrat*

Signatures

(119827.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

**GULF SHIPPING LINE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6778 Grevenmacher, 18, rue de Schaffmill.

R. C. Luxemburg B 101.953.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 18 octobre 2006, réf. LSO-BV04852, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2006.

*Pour GULF SHIPPING LINE S.A.*

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(119875.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

**TONYTRANS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

Siège social: L-3830 Schifflange, 97, rue des Fleurs.  
R. C. Luxembourg B 51.396.

—  
DISSOLUTION

*Extrait*

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 22 septembre 2006, enregistré à Grevenmacher, le 4 octobre 2006, volume 539, folio 12, case 3:

1. - Que l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TONYTRANS, S.à r.l. (en liquidation) a prononcé la clôture définitive de la liquidation;

2.- Que l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires a décidé en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pour une période de cinq années au siège social.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 novembre 2006.

Pour extrait conforme

J. Seckler

Notaire

(119821.3/231/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

---

**BP CAPLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8309 Capellen, Aire de Capellen.  
R. C. Luxembourg B 72.864.

—  
Le bilan au 30 novembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2006, réf. LSO-BW01318, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2006.

N. Schaeffer.

(119828.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

---

**DORINT HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin.  
R. C. Luxembourg B 49.334.

—  
Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 27 septembre 2006 de la société DORINT HOLDING S.A. que les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Election des nouveaux Administrateurs pour une durée de 6 ans à compter de la présente Assemblée Générale Annuelle:

- Mme Lutgarde Denys, avec l'adresse professionnelle, 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- M. Franco Pozzi, avec l'adresse professionnelle, Corso Europa n. 2, I-Milan.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DORINT HOLDING S.A.

M. Dijkerman / P. van Denzen

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2006, réf. LSO-BV06832. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(119829.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

---

**PORTUNATO & CIE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 71.148.

—  
1) Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2006, réf. LSO-BW00792, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

2) Le mandat du conseil d'administrations actuellement en fonction est renouvelé pour une durée de six ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2006.

Signature.

(119872.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

---

111299

**S.D.P., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: L-2543 Luxembourg, 32, rue Dernier Sol.  
R. C. Luxembourg B 12.015.

—  
STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-cinq octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

Ont comparu:

1) Monsieur David Panza, gérant de société, né à Amnéville (France), le 16 juin 1981, demeurant au 26, avenue Foch, F-57000 Metz;

ici représenté par:

Maître Karine Schmitt, avocat à la cour, avec adresse professionnelle au 4, rue Pierre de Coubertin, L-1358 Luxembourg,

en vertu d'une procuration lui délivrée le 23 octobre 2006;

2) Madame Francesca Rando de Felice, commerçante, née à Fabrizia (Italie), le 4 juin 1948, demeurant au 19, rue de Provence, F-57525 Talange,

ici représentée par:

Maître Karine Schmitt, avocat à la cour, avec adresse professionnelle au 4, rue Pierre de Coubertin, L-1358 Luxembourg,

en vertu d'une procuration lui délivrée le 23 octobre 2006.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par la mandataire des personnes comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront enregistrées.

Laquelle mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée que les parties prémentionnées déclare constituer par les présentes et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> - Objet, Raison sociale, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet l'achat et la vente de prestations de services et plus particulièrement dans le domaine du télé marketing.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, comme par exemple des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de S.D.P., S.à r.l., société à responsabilité limitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

**Titre II. - Capital social, Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Monsieur David Panza, préqualifié, vingt-quatre parts sociales .....	24
Madame Francesca Rando de Felice, préqualifiée, soixante-seize parts sociales .....	76
Total: cent parts sociales .....	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

**Art. 7.** Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la

valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

**Art. 9.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

### **Titre III. - Administration et gérance**

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

**Art. 13.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

### **Titre IV. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

### **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui-même pour se terminer le 31 décembre 2006.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à mille deux cents euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le siège social de la société est établi au 32, rue du Dernier Sol, L-1025 Luxembourg.

2.- Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur David Panza, gérant de société, né à Amnéville (France), le 16 juin 1981, demeurant au 26, avenue Foch, F-57000 Metz.

Vis-à-vis des tiers, le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature.

3.- Le gérant prénommé pourra nommer un ou plusieurs agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant, la mandataire des personnes comparantes prémentionnées a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. Schmitt, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 31 octobre 2006, vol. 907, fol. 78, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 novembre 2006.

J.-J. Wagner.

(120723.3/239/117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

111301

**IT LINGUISTICS INSTITUTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1831 Luxembourg, 151, rue de la Tour Jacob.  
R. C. Luxembourg B 113.656.

L'an deux mille six, le vingt octobre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

A comparu:

Monsieur Wiley Jeffrey Britton, professeur et consultant en technologie, demeurant à L-1831 Luxembourg, 151, rue de la Tour Jacob.

Lequel comparant a déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

1. Monsieur Wiley Jeffrey Britton, prénommé, est le seul associé de la société à responsabilité limitée IT LINGUISTICS INSTITUTE, S.à r.l., ayant son siège social à L-7222 Walferdange, 52, rue de Dommeldange, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 19 janvier 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 760 du 14 avril 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 113.656, au capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

2. L'associé unique décide de transférer le siège social de la société à L-1831 Luxembourg, 151, rue de la Tour Jacob, et de modifier, par conséquent, l'article quatre des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg.»

3. L'associé unique décide, suite à son changement d'adresse, de modifier l'article six des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, entièrement libérées.

Les cent (100) parts sociales sont souscrites par l'associé unique, Monsieur Wiley Jeffrey Britton, professeur et consultant en technologie, demeurant à L-1831 Luxembourg, 151, rue de la Tour Jacob.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: W.J. Britton, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2006, vol. 30CS, fol. 10, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2006.

E. Schlessler.

(120224.3/227/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

**IT LINGUISTICS INSTITUTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1831 Luxembourg, 151, rue de la Tour Jacob.  
R. C. Luxembourg B 113.656.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2006.

E. Schlessler.

(120226.3/227/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

**CAMILE S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,-.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R. C. Luxembourg B 75.831.

La société a été constituée suivant acte notarié reçu en date du 2 mai 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 658 du 14 septembre 2000, dont la dernière modification des statuts est intervenue suivant acte de Maître Gérard Lecuit notaire de résidence à Hesperange, en date du 8 janvier 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 779 du 19 septembre 2001.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2006, réf. LSO-BW01000, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2006.

Signatures.

(119849.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

**KOSKO S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-5416 Ehnen, 17, route du Vin.  
R. C. Luxembourg B 121.039.

## STATUTS

L'an deux mille six, le dix-neuf octobre.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

1.- Madame Astride Ludrant, employée privée, née à Merlebach (France), le 18 avril 1950 (Matricule N° 19500418527), épouse de Monsieur Daniel Jacquinot, demeurant à L-5416 Ehnen, 17, route du Vin;

2.- Monsieur Daniel Jacquinot, employé privé, né à Lagny-sur-Marne (France), le 31 août 1959 (Matricule 19590831673), demeurant à L-5416 Ehnen, 17, route du Vin;

3.- Mademoiselle Stéphanie Henrion, employée privée, née à Forbach (France), le 12 octobre 1974 (Matricule N° 19741012521), demeurant à L-5416 Ehnen, 17, route du Vin;

ici représentée par Monsieur Daniel Jacquinot, prèdit,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Ehnen, en date du 19 octobre 2006;

laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

### **Titre I<sup>er</sup>.- Dénomination, Siège Social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de KOSKO S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Ehnen.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société a pour objet le coaching privé, le E-Commerce, achat et vente par correspondance et à distance, l'import et l'export ainsi que le conseil en aménagement décoratif et aménagement d'espace, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

### **Titre II.- Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en cent (100) actions de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions. Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

### **Titre III.- Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé, avec l'approbation du commissaire, à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

#### **Titre IV.- Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

#### **Titre V.- Assemblée Générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de mai à 10.00 heures du matin et pour la première fois en 2007.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

#### **Titre VI.- Année Sociale, Répartition des Bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2006.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légal; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII.- Dispositions Générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

##### *Souscription*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

Madame Astride Jacquinet-Ludrant, prédate	60 actions
Monsieur Daniel Jacquinet, prédate	20 actions
Mademoiselle Stéphanie Henrion, prédate	20 actions
Total: cent actions	100 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

##### *Constataion*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

##### *Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille sept cent cinquante euros (EUR 1.750,-).

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à 3 et celui des commissaires à un.

2.- Sont nommés administrateurs:

- Madame Astride Jacquinet-Ludrant, prédate;

- Monsieur Daniel Jacquinet, prédate;

- Mademoiselle Stéphanie Henrion, prédate.

Est nommée administrateur-délégué Madame Astride Jacquinet-Ludrant, prédate.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société anonyme PHOENIX CONSULTING S.A., avec siège social à L-3234 Bettembourg, 12, rue Paul Eyschen.

4.- Le siège social de la société est établi à L-5416 Ehnen, 17, route du Vin.

Dont acte, fait et passé à Bettembourg, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.  
Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Ludrant. D. Jacquinot. Ch. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 octobre 2006, vol. 907, fol. 62, case 7. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société, sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 25 octobre 2006.

Ch. Doerner.

(120971.3/209/128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

---

**LOFFICE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 89.229.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2006, réf. LSO-BW01376, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(119841.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

---

**UNITED STONE DISTRIBUTION, Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 34.362.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2006, réf. LSO-BW01002, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(119845.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

---

**S.A. EURO-HOLDINGS, Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 1.000.000,-.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R. C. Luxembourg B 32.952.

La société a été constituée suivant acte notarié reçu en date du 31 janvier 1990, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 289 de 1990, dont la dernière modification des statuts est intervenue suivant acte de Maître Gérard Lecuit notaire de résidence à Hesperange, en date du 12 septembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 266 du 16 février 2002.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2006, réf. LSO-BW00895, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2006.

Signatures.

(119850.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

---

**IBC INTERNATIONAL HOLDINGS S.A. FULCRUM, Société Anonyme.**

**Capital social: USD 79.200,-.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R. C. Luxembourg B 52.765.

La société a été constituée suivant acte notarié reçu en date du 30 octobre 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 16 du 10 janvier 1996, dont la dernière modification des statuts est intervenue suivant acte de Maître Gérard Lecuit notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 octobre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 37 du 12 janvier 2004.

Le bilan au 31 mars 2006, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2006, réf. LSO-BW00890, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2006.

Signatures.

(119853.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

---

111305

**MAZAL TRADING S.A., Société Anonyme.**  
R. C. Luxembourg B 95.357.

La FIDUCIAIRE I.T.P. S.A. dénonce, avec effet immédiat, le siège de la Société Anonyme MAZAL TRADING S.A. à L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

Luxembourg, le 3 novembre 2006.  
FIDUCIAIRE I.T.P.  
Signature

Madame Nora Brahimi, démissionne, avec effet immédiat, de son poste d'Administrateur de la Société Anonyme MAZAL TRADING S.A.

Luxembourg, le 3 novembre 2006.

N. Brahimi.

Monsieur Pascal Bonnet, démissionne, avec effet immédiat, de son poste de Commissaire aux Comptes de la Société Anonyme MAZAL TRADING S.A.

Luxembourg, le 3 novembre 2006.

P. Bonnet.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2006, réf. LSO-BW00991. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(119859.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

**E.M.I. ADVISORY COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 33.789.

DISSOLUTION

L'an deux mille six, le dix-sept octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

SINOPIA ASSET MANAGEMENT S.A., ayant son siège social au 4, place de la Pyramide, Immeuble Ile de France, La Défense, F-75419 Paris Cedex 08,

ici représentée par Monsieur Jean-Sébastien Kroonen, avec adresse professionnelle à L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 16 octobre 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est le seul et unique actionnaire de la société E.M.I. ADVISORY COMPANY S.A., constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 mai 1990, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 247 du 23 juillet 1990, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 13 août 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 111 du 22 janvier 2002;

- que SINOPIA ASSET MANAGEMENT S.A. a décidé de dissoudre et de liquider la société E.M.I. ADVISORY COMPANY S.A., celle-ci ayant cessé toute activité;

- que SINOPIA ASSET MANAGEMENT S.A., agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société E.M.I. ADVISORY COMPANY S.A., qu'en tant qu'actionnaire unique, déclare:

que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'actionnaire unique;

que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

de sorte que la liquidation de la société E.M.I. ADVISORY COMPANY S.A. est à considérer comme clôturée;

- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la société, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-S. Kroonen, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 24 octobre 2006, vol. 438, fol. 59, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 novembre 2006.

H. Hellinckx.

(121131.3/242/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

111306

**HYDROROCK S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 88.731.

La FIDUCIAIRE I.T.P. S.A., dénonce, avec effet immédiat, le siège de la Société Anonyme HYDROROCK S.A. à L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

Luxembourg, le 3 novembre 2006.

FIDUCIAIRE I.T.P.

Signature

Madame Brigitte Siret, démissionne, avec effet immédiat, de son poste d'Administrateur de la Société Anonyme HYDROROCK S.A.

Luxembourg, le 3 novembre 2006.

B. Siret.

Monsieur Pascal Bonnet, démissionne, avec effet immédiat, de son poste de Commissaire aux Comptes de la Société Anonyme HYDROROCK S.A.

Luxembourg, le 3 novembre 2006.

P. Bonnet.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2006, réf. LSO-BW00989. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(119862.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

---

**CARBURA IMMOBILIER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 37.907.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2006, réf. LSO-BW00790, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2006.

Signature.

(119863.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

---

**INTER GRAFF S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 88.730.

La FIDUCIAIRE I.T.P. S.A., dénonce, avec effet immédiat, le siège de la Société Anonyme INTER GRAFF S.A. à L-3378 Livange, Centre d'Affaires «le 2000».

Livange, le 3 novembre 2006.

FIDUCIAIRE I.T.P.

Signature

Madame Nora Brahimi, démissionne, avec effet immédiat, de son poste d'Administrateur de la Société Anonyme INTER GRAFF S.A.

Livange, le 3 novembre 2006.

N. Brahimi

Monsieur Pascal Bonnet, démissionne, avec effet immédiat, de son poste de Commissaire aux Comptes de la Société Anonyme INTER GRAFF S.A.

Livange, le 3 novembre 2006.

P. Bonnet

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2006, réf. LSO-BW00990. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(119865.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

---

**ALIMENTATION LUSITANEA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6720 Grevenmacher, 19, rue de l'Eglise.

R. C. Luxembourg B 101.274.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 18 octobre 2006, réf. LSO-BV04859, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2006.

Pour ALIMENTATION LUSITANEA, S.à r.l.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(119877.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

---

**CARBURA IMMOBILIER S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 37.907.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2006, réf. LSO-BW00788, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2006.

Signature.

(119866.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

---

**UNITED WINE MAKERS LTD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Esch-sur-Alzette, 30, rue de Belvaux.  
R. C. Luxembourg B 69.071.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2006, réf. LSO-BW00754, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2006.

Signature.

(119869.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

---

**ROSES ET FLEURES HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 79.516.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2006, réf. LSO-BW00793, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2006.

Signature.

(119870.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

---

**HENRI GILSON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Schifflange, 25, rue du Moulin.  
R. C. Luxembourg B 78.935.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2006, réf. LSO-BV07944, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2006.

Signature.

(119873.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

---

**PLUTOS S.A.H., Société Anonyme.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.  
R. C. Luxembourg B 62.025.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 17 octobre 2006, réf. LSO-BV04059, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2006.

Signature.

(119874.4//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

---

**BUSINESS INVEST GESTION S.A., EN ABREGE B.I.G. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Esch-sur-Alzette, 30, rue de Belvaux.  
R. C. Luxembourg B 26.759.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2006, réf. LSO-BW00746, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2006.

Signature.

(119879.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

---

111308

**WESTERWALD HAUS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5540 Remich, 36, rue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 76.282.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 18 octobre 2006, réf. LSO-BV04861, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2006.

Pour WESTERWALD HAUS S.A.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(119880.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

---

**INTERNATIONAL FINANCE SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.  
R. C. Luxembourg B 32.132.

EXTRAIT

Il découle du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 7 avril 2005 que l'assemblée générale ordinaire sous seing privé des actionnaires a décidé de:

1. renouveler le mandat du conseil d'administration à compter rétroactivement du 7 avril 2005 à savoir:

- Monsieur Reicherts Jean, administrateur-délégué,
- Monsieur Reicherts Robert, administrateur,
- Madame Eriksson May-Lis, administrateur,

2. renouveler le mandat du commissaire aux comptes à compter rétroactivement du 7 avril 2005 à savoir:

- FIDUCIAIRE EUROPEENNE, S.à r.l., 2A, place de Paris, L-2314 Luxembourg.

Luxembourg, le 20 septembre 2006.

Pour extrait conforme

J. Reicherts

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2006, réf. LSO-BW00926. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(119881.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

---

**ALEXANDRE DUET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 107.580.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2006, réf. LSO-BW00773, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GH TRUST

Signature

(119883.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

---

**SOGECALUX, Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 35.200.

Les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 30 octobre 2006, réf. LSO-BV07682, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOGECALUX, Société Anonyme

Pour GECALUX S.A. / -

R. Nilles / M. Lauer

Administrateur / Administrateur

(119910.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

---

111309

**PGA KILIMANJARO 3 S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 75.902.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 9 octobre 2006*

1) L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a nommé avec effet immédiat et jusqu'à la prochaine AGM en 2007, les trois administrateurs suivants:

- M. Simon Hersom, résidant professionnellement au Waterhouse Square, 138-142 Holborn, London EC1N 2TH, United Kingdom.

- M. Robbert Coomans, résidant professionnellement au 239, Schiphol boulevard, 1118 BH Schiphol, The Netherlands en remplacement de M. Michiel Olland.

- M. Robert Falzon, résidant professionnellement au 8, Campus Drive Parisppany, USA NJ070054 New Jersey.

Le conseil d'administration de la société se compose dorénavant comme suit:

- M. Simon Hersom, M. Robbert Coomans et M. Robert Falzon.

2) L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a nommé et ce jusqu'à la prochaine AGM, qui aura lieu en 2007 ERNST & YOUNG S.A., en tant que personne chargée du contrôle des comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2006, réf. LSO-BW01305. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(119871.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

**FDM INVESTMENT CORPORATION SOPARFI, Société Anonyme.**

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.  
R. C. Luxembourg B 47.604.

EXTRAIT

Il découle du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 3 novembre 2006 que l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé des actionnaires a décidé de:

1. renouveler le mandat du conseil d'administration avec effet rétroactif au 2 octobre 2005 à savoir:

- Monsieur Reicherts Jean, administrateur-délégué,

- Monsieur Reicherts Robert, administrateur,

- Madame Eriksson May-Lis, administrateur,

2. renouveler le mandat du commissaire aux comptes avec effet rétroactif au 2 octobre 2005 à savoir:

- FIDUCIAIRE EUROPEENNE, S.à r.l., 2a, place de Paris, L-2314 Luxembourg.

Luxembourg, le 4 novembre 2006.

Pour extrait conforme

J. Reicherts

*Mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2006, réf. LSO-BW00920. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(119876.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

**COIFFURE VANDIVINIT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5540 Remich, 28, rue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 121.066.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-trois octobre.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains.

Ont comparu:

1) Alfred Vandivinit, indépendant, demeurant à L-5683 Dalheim, 15, Kiischtestrooss, et son épouse

2) Marianne Kieffer, employée privée, demeurant à L-5683 Dalheim, 15, Kiischtestrooss.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée familiale qu'ils déclarent constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de COIFFURE VANDIVINIT, S.à r.l.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Remich.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un salon de coiffure pour hommes et dames avec manucure, pédicure, solarium et nail studio, la vente des articles de parfumerie et de tous articles de la branche, ainsi que toutes opérations

industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La durée de la société est indéterminée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

**Art. 7.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2007.

*Souscription et libération*

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Alfred Vandivinit, susdit, cinquante parts sociales . . . . .	50
2) Marianne Kieffer, susdite, cinquante parts sociales . . . . .	50
3) Total: Cent parts sociales . . . . .	100

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

*Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à sept cent cinquante euros (750,- EUR).

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-5540 Remich, 28, rue de la Gare.

- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).

- Est nommé gérant technique, pour une durée illimitée: Lucien Vandivinit, maître coiffeur pour hommes et dames, demeurant à L-5515 Remich, 21, rue Anny Blau.

- Est nommé gérant administratif, pour une durée indéterminée: Marianne Kieffer, employée privée, demeurant à L-5683 Dalheim, 15, Kiischtestrooss.

La société est engagée par la signature conjointe des deux gérants.

*Déclaration*

En application de la loi du 11 août 1998 portant introduction de l'incrimination des organisations criminelles et de l'infraction de blanchiment au code pénal les comparants déclarent être les bénéficiaires réels des fonds faisant l'objet des présentes et déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Vandivinit, M. Kieffer, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 30 octobre 2006, vol. 471, fol. 14, case 1. – Reçu 62,50 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Mondorf-les-Bains, le 10 novembre 2006.

R. Arrensdorff.

(121432.3/218/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2006.

**WIGWAM SOLUTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1831 Luxembourg, 5, rue de la Tour Jacob.

R. C. Luxembourg B 86.586.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 17 octobre 2006, réf. LSO-BV04053, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2006.

Signature.

(119882.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

111311

**ASSIST RELOCATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 82, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 112.081.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 17 octobre 2006, réf. LSO-BV04048, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2006.

Signature.

(119885.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

**IMA PHARM LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9780 Wincrange, 66B, route de Lullange.  
R. C. Luxembourg B 98.456.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 6 novembre 2006, réf. LSO-BW00462, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2006.

Signature.

(119886.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

**DEN DAIMERLECK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8383 Koerich, 23, rue Principale.  
R. C. Luxembourg B 50.115.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2006, réf. LSO-BV07767, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2006.

SARNIA, S.à r.l.

Signature

(119887.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

**LUCIDE EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 20, rue de Bonnevoie.  
R. C. Luxembourg B 93.809.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 6 novembre 2006, réf. LSO-BW00466, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2006.

Signature.

(119888.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

**REICH LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.  
R. C. Luxembourg B 19.506.

EXTRAIT

Il découle du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 23 août 2006 que:

1. Le siège social de la société est transféré du 12, rue Schrobilgen, L-2526 Luxembourg au 2A, place de Paris, L-2314 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour extrait conforme

J. Reicherts

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2006, réf. LSO-BT08328. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(119891.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

111312

**SCHURA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.  
R. C. Luxembourg B 78.021.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 6 novembre 2006, réf. LSO-BW00475, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2006.

Signature.

(119889.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

---

**TELICSE, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3895 Foetz, 3, rue du Commerce.  
R. C. Luxembourg B 36.441.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 6 novembre 2006, réf. LSO-BW00504, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2006.

Signature.

(119892.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

---

**SANTAPHARMA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 49.421.

Le bilan abrégé arrêté au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2006, réf. LSO-BW01333, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(119901.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

---

**INTERNATIONAL FINANCE SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.  
R. C. Luxembourg B 32.132.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 août 2006, réf. LSO-BT08339, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, au mois de septembre 2006.

Signature.

(119902.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

---

**INTERNATIONAL FINANCE SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.  
R. C. Luxembourg B 32.132.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 août 2006, réf. LSO-BT08340, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, au mois de septembre 2006.

Signature.

(119905.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

---